

Rentrée 2017 : « On n'a pas bossé pour rien ! »



Les médias ont annoncé pendant des semaines que la réforme du collège était abrogée, ce ne sera pas le cas ! Grâce au travail du SE-Unsa, les projets montés par les équipes pourront être menés à bien dans un cadre moins rigide.

[En savoir plus](#)

Collège 2017 : l'essentiel est sauf !



On ne va pas tout changer tous les ans, les enseignants de l'Unsa exigent du temps pour mettre en place les politiques éducatives. Le nouvel arrêté sur le collège prévoit que tous les élèves du cycle 4 bénéficient de l'AP et d'un EPI. Pour le SE-Unsa, pas question de remettre en cause le socle, les programmes et les horaires disciplinaires tous les ans.

[En savoir plus](#)

On ne touche à rien pour la rentrée !



Pas besoin de détricoter la rentrée pour prendre en compte le nouvel arrêté sur le collège. Les DHG sont déjà votées, le mouvement des personnels a déjà eu lieu, le SE-Unsa a pris position pour ne pas tout chambouler.

[Lire la suite](#)

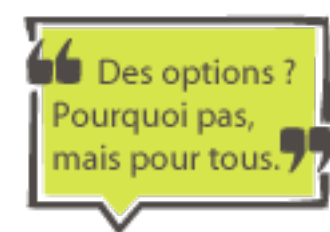
Les élèves les plus fragiles d'abord !



Pour les enseignants de l'Unsa, les moyens de l'Éducation nationale doivent être utilisés en priorité pour aider les élèves les plus fragiles. Le SE-Unsa a obtenu que la dotation horaire supplémentaire serve d'abord au dédoublement et à la co-animation et revendique des moyens académiques supplémentaires pour les enseignements facultatifs. Plus largement, les moyens publics doivent aller à l'École publique.

[Lire la suite](#)

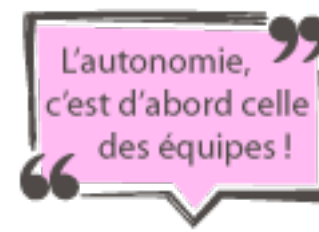
Des options ? Pourquoi pas, mais alors pour tous les élèves !



Pour le SE-Unsa, les enseignements facultatifs doivent bénéficier à tous les élèves et ne pas se limiter à un petit nombre comme c'était le cas avec le latin, les sections euro et les bilangues. Leur offre doit s'élargir et impliquer de nouvelles disciplines.

[Lire la suite](#)

L'autonomie des établissements, c'est d'abord celle des équipes !



L'arrêté sur le collège ne revient pas sur la dotation horaire supplémentaire dont bénéficient les établissements depuis 2016. Pour le SE-Unsa, c'est aux équipes pédagogiques de décider des dispositifs à mettre en œuvre, pour les enseignements complémentaires (AP, EPI), et les enseignements facultatifs.

[En savoir plus](#)